

**Herman DE BODE**

Président du Conseil d'administration

Place Marcel Broodthaers 2

1060 BRUXELLES

T +32 2 525 21 67

F +32 2 525 22 03

M +32 498 19 48 79

CompanySecretary@infrabel.be

votre lettre du

votre référence

notre référence

annexe(s)

Bruxelles

30.04.2021

Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire – 19 mai 2021 – à 9 heures.

Cher actionnaire,

L'assemblée générale annuelle des actionnaires d'Infrabel SA de droit public, sera organisée le mercredi 19 mai 2021 à 09h00.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est le suivant :

1. *Rapport annuel du Conseil d'administration.*
2. *Rapport du Collège des Commissaires.*
3. *Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.*
4. *Comptes annuels consolidés, rapport annuel et rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels consolidés*
5. *Décharge aux Administrateurs.*
6. *Décharge aux Commissaires.*
7. *Nomination de deux administrateurs indépendants:*

En annexe, vous retrouvez un exemplaire des comptes annuels et consolidés ainsi que les rapports de gestion sur ces comptes annuels et consolidés.

Le COVID-19 a cette année encore un impact sur l'organisation des assemblées générales annuelles. Afin de protéger la santé des actionnaires et du personnel d'Infrabel, il est préférable de ne pas participer physiquement à l'assemblée générale.

La Loi du 20 décembre 2020, permet désormais l'organisation d'assemblées générales "à distance". Infrabel, conformément à cette loi, organisera cette année son assemblée générale à distance au moyen du système de vidéoconférence Teams.

Les participants à l'assemblée générale du 19 mai 2021 peuvent dès lors exercer leurs droits de la manière suivante :



- 1 ° en participant à l'assemblée générale à distance via le lien Teams qui sera envoyé par mail aux actionnaires qui auront fait part de leur volonté de participer à l'assemblée générale à distance ;**
- 2 ° en votant à distance avant l'assemblée générale (le formulaire de vote à distance est joint à la présente lettre) ;**
- 3° en accordant une procuration avant l'assemblée générale à la Company secretary accompagnée des instructions de vote (le formulaire de procuration se trouve en pièce jointe à la présente lettre).**

Conformément à l'article 44 des statuts, pour être admis à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions nominatives doivent, six jours ouvrables avant la date fixée pour l'assemblée, être inscrits sur le registre des actions nominatives et avoir communiqué à la société leur souhait de participer à l'assemblée générale.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale à distance, vous êtes tenu de communiquer à la Société, au plus tard le 11 mai 2021, votre intention de participer ou être représenté(e) à l'assemblée générale. Si vous souhaitez vous faire représenter à cette assemblée, nous vous prions de bien vouloir compléter le document de procuration joint à la présente. Si vous souhaitez participer par voie électronique, vous vous prions de bien vouloir fournir votre adresse e-mail sur laquelle vous souhaitez recevoir le lien pour accéder à la réunion.

Cette communication devra se faire par e-mail, à l'adresse : companysecretary@infrabel.be ou par écrit à l'adresse suivante : Infrabel – Company Secretary (10-31, I-CS (12^{ième} étage)) – Place Marcel Broodthaers 2 – 1060 Bruxelles.

Conformément à l'article 47 § 2 des statuts, chaque actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'identité de l'actionnaire, le nombre d'actions pour lesquelles il prend part au vote, l'ordre du jour de l'assemblée avec les résolutions proposées et, pour chaque décision proposée, le sens du vote ou l'abstention. Ce formulaire doit être daté et signé par l'actionnaire. Seuls les formulaires reçus par Infrabel au plus tard la veille de la réunion sont pris en compte.

Si vous le souhaitez, vous pouvez poser vos questions sur les points à l'ordre du jour par écrit. Pour ce faire, vous devez adresser vos questions à Infrabel par e-mail à l'adresse suivante CompanySecretary@infrabel.be au plus tard le quatrième jour précédant le jour de l'assemblée générale, soit au plus tard le 15 mai 2021; Vous recevrez ensuite les réponses par e-mail avant l'assemblée générale.

Nous vous prions de bien vouloir comprendre ces circonstances exceptionnelles et espérons que vous et votre famille êtes tous en bonne santé et que nous nous reverrons dans des circonstances différentes.

Nous vous prions d'agréer, cher actionnaire, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil d'administration,
Herman De Bode
Président du Conseil d'administration